

# **BOURSES D'ÉTUDES**

## **de l'Association pour l'histoire des chemins de fer**

### **Année universitaire 2017-2018**

**Rails et histoire, l'Association pour l'histoire des chemins de fer**, accorde, outre **l'aide méthodologique et documentaire** qu'elle leur apporte dans tous les cas (voir le site <http://www.ahicf.com>), une **aide financière** aux étudiants dont les travaux universitaires contribuent à l'histoire des transports par rail en général. Cette aide est accordée par le Comité scientifique de l'association dans le cadre d'une **convention** passée entre l'étudiant et l'association, sur la recommandation et avec l'accord du directeur du travail.

### **Travaux qui peuvent faire l'objet d'une convention d'étude**

Rails et histoire admet la candidature des étudiants qui préparent des **mémoires en toutes disciplines** :

- **thèses de doctorat**
- **mémoires de Master 1 et 2** de recherche ou professionnel, mémoires de fin d'études d'écoles de commerce, d'ingénieurs, d'architecture, d'instituts d'études politiques...

pourvu qu'ils remplissent **deux conditions** :

- que le mémoire soit **le résultat d'un travail de recherche sur sources originales**
- que son sujet présente **une dimension historique**.

### **Conventions d'étude**

- **La durée** de la convention d'étude est d'une année universitaire pour les Master, renouvelable une fois (deux années consécutives), d'une année renouvelable deux fois pour les doctorats (années consécutives ou non).
- **Le montant** de la bourse d'études annuelle peut atteindre **2 500 €**.

### **Pour présenter votre candidature à une bourse d'études de Rails et histoire**

Consultez le règlement qui précise la composition du dossier de candidature sur le site de Rails et histoire :

**<http://www.ahicf.com/bourses-d-etudes-de-l-ahicf.html>**

ou demandez-les par courrier électronique ou postal (adresse ci-dessous), en précisant les coordonnées de votre directeur de recherche.

**La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée pour  
l'année 2017-2018 au vendredi 10 novembre 2017**

(voir modalités d'envoi postal et électronique et calendrier complet sur [www.ahicf.com](http://www.ahicf.com))

*Les candidats recevront en retour un courrier électronique accusant réception de leur dossier.  
La décision de Rails et histoire leur sera signifiée par courrier dans la première quinzaine de décembre.*